



Bien préparer ...



VOS vacances !

**Présentation de l'accompagnement
proposé pour votre projet
vacances
Rappel des règles
Conditions d'inscription
Documents nécessaires + paiement**

Livret d'information aux familles – 2019



Gîte ou camping?



- Les **maisons ou gîtes** sont situés dans une petite ville ou à proximité. Leur **équipement est individuel**.
- Les **hébergements légers** (caravanes, mobil home, bungalows en

toile...) sont placés sur **des terrains de camping** avec des **équipements collectifs** (bacs à vaisselle, douches, wc, lave-linge...).

Certains campings proposent des activités sur place.

Rappel des tarifs pour les séjours 2019

Personnes/QF	De 0 € à 350 €	De 351 € à 450 €	Supérieur à 450 €
Famille de 2 personnes	117 €	149 €	169 €
Famille de 3	144 €	195 €	215 €
Famille de 4	173 €	241 €	261 €
Famille de 5	200 €	265 €	275 €
Famille de 6 à 10	de 231 € à 345 €	de 315 € à 475 €	de 335 € à 495 €
Adhésion	10 € par famille		

Par exemple :

Une famille de **3 personnes**, avec un **Quotient Familial** de **360 €** règlera pour son séjour de **2 semaines**, à Vacances et Familles : **205€uros**.

Calcul

Participation de la famille : 195€
 Adhésion à l'association : 10€
 Soit un total de **205 € pour la famille** pour le séjour
 + les aides CAF/MSA

Dates de séjours pour 2019

Nous vous proposons des séjours d'une durée de

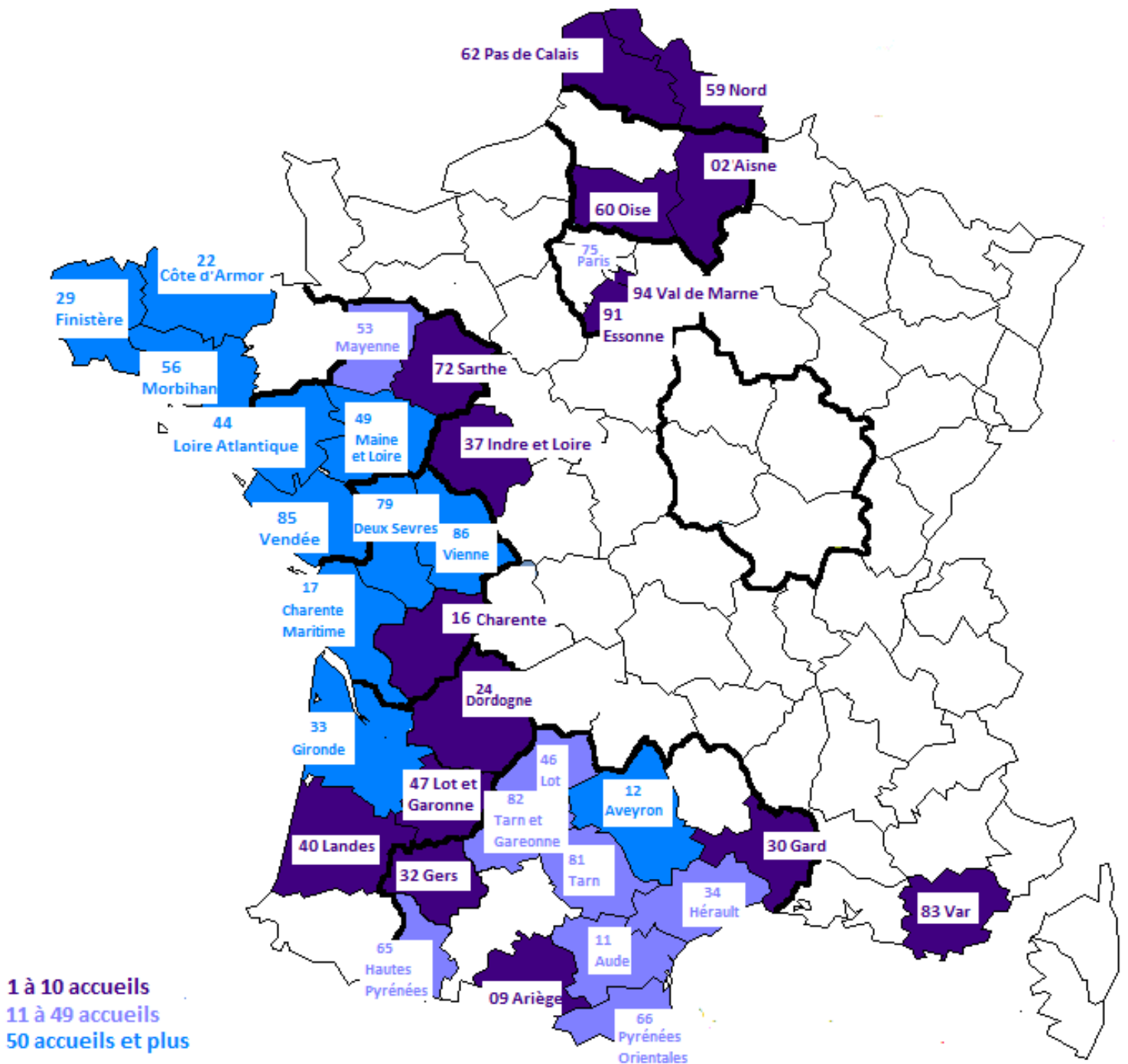
- **2 semaines** principalement
- Quelques séjours 1 semaine (à voir selon disponibilité)

Certains séjours ont lieu :

- en semaine (ex : arrivée un mardi et retour un lundi)
- du samedi au samedi.

IMPORTANT : Les dates pourront être différentes d'un département à l'autre, il est donc préférable de nous communiquer vos dates globales de disponibilité.

Les destinations possibles : Carte d'implantation des départements



Vous pouvez séjourner dans l'une des 9 régions du réseau Vacances et Familles soit près d'une trentaine de départements !



Les vacances, une aventure familiale, dans laquelle *Vacances et Familles* vous accompagne

Les différentes étapes prévues pour vous accompagner:

- Suite à la **réunion collective d'information** où l'on vous a remis ce livret, nous proposons de vous **rencontrer individuellement** pour faire le point.

- C'est le **« RDV projet »**. Vous y êtes invité à **exprimer vos souhaits, votre projet et nous faisons le point sur vos éventuelles questions, besoins ou inquiétudes. Le but est de cerner au mieux votre projet de vacances et les aspects sur lesquels nous allons pouvoir vous accompagner.**

Vous formulez des choix concernant votre séjour: lieu, type d'hébergement, dates, etc.

Pour le choix du lieu, pensez à des éléments pratiques (coût des billets de train et facilité d'accès si vous n'êtes pas véhiculé, nombre de kilomètres si vous êtes en voiture).

- Dans **un délai moyen de 15 jours**, l'association vous fera une **proposition de séjour en fonction des souhaits émis lors du « RDV Projet »**.

C'est à nouveau l'occasion de faire le point sur votre projet de départ en vacances (L'organisation matérielle, le budget, les démarches administratives, le transport, etc.) que vous avez prévus et les aspects sur lesquels nous pouvons vous donner un coup de pouce.

- Pour vous accompagner tout au long de votre projet **Vacances et Familles organise aussi des rencontres avec d'autres familles:** les **« Café-Vacances »**, et des échanges individuels (RDV, contacts téléphoniques, mails, ...).

- La dernière rencontre collective a lieu fin mai. C'est **« l'assemblée de départ »**, elle réunit les familles qui vont partir en vacances prochainement et a pour objectif de répondre à vos dernières questions et de vous transmettre les ultimes infos ou conseils avant le grand départ !

- **« Le coup de fil du bénévoles »**: c'est le premier contact avec le bénévole du département où vous allez partir en vacances.

Pendant le séjour, l'association

- **met à votre disposition** un logement ou un hébergement en camping (caravane, bungalow, chalet...), ce sera **votre « chez vous »** pendant les vacances.

- **vous invite à des animations** proposées pour toutes les familles.

- **Vous accompagne pendant votre séjour** grâce aux bénévoles, habitant à proximité de votre lieu de séjour. A votre arrivée ils vous présentent les activités, balades possibles. Les commerces et les n° utiles (médecin, etc..) **Si vous n'avez pas de voiture, les bénévoles vous véhiculent pour aller faire des courses et pour vous rendre aux activités organisées par Vacances et Familles.**

De votre côté, vous êtes autonomes

Pendant le séjour. Vous organiserez vous-mêmes vos vacances (repas, vie quotidienne, loisirs, etc)

A votre retour

Le bilan du projet est OBLIGATOIRE. Individuel ou collectif, il permet de faire le point sur votre projet de départ et préparer vos projets futurs avec ou en dehors de *Vacances et Familles*

Une relation chaleureuse entre bénévoles et vacanciers permet d'échanger, de se découvrir et de tisser des liens.



En vacances, à la campagne, le temps des découvertes

En familles, en vacances, on peut :

- Découvrir la nature, les animaux
- Faire des balades à pied, en vélo
- Lire, jouer aux cartes, à des jeux de société
- Visiter des fermes



Et aussi, selon l'endroit et ce que l'on a envie de faire :

- Aller à la pêche
- Jouer à la pétanque
- Se baigner dans un lac
- Piquer une tête dans une piscine

L'association d'accueil propose en moyenne une activité de loisirs par semaine (parcs de loisirs, baignade, visites de musées...) pour les familles et les bénévoles. Y participer, c'est une occasion de découvertes et de rencontres avec les autres.

Des règles à connaître et à respecter

Les bénévoles sont disponibles mais pas à votre disposition.

- Avant l'arrivée, vous aurez à vous mettre d'accord avec les bénévoles pour qu'ils vous accueillent à la gare ou sur votre lieu de séjour si vous venez en voiture.
- L'arrivée se fait le jour indiqué sur le courrier de confirmation de votre affectation.

Si vous ne pouvez pas arriver le jour prévu, mettez-vous en relation avec le bénévole référent pour voir avec lui à quel moment il pourra vous accueillir

Les bénévoles respectent votre intimité et votre vie familiale

Ils ont leurs occupations, leur travail, leur famille. Ils sont disponibles mais pas tout le temps.

- **Il n'est pas dans leur rôle de garder vos enfants**

Vous êtes responsable du lieu d'accueil et du matériel mis à votre disposition.

- A votre arrivée, votre hébergement sera propre et accueillant, nous comptons sur vous pour le rendre dans le même état.
- Un état des lieux de ce qui est mis à votre disposition sera fait en début de séjour avant que vous remettiez vos cautions..

C'est une garantie pour vous comme pour l'association : en cas de dégradations, les responsabilités seront clairement établies.

Les animaux ne sont pas admis

Vous devez leur chercher une solution de garde avant votre départ

Un voisin, des amis, la famille peuvent peut-être garder votre animal ?



Rappel :

Début des séjours après 15 h et
Fin des séjours avant 10 h
(pour permettre de préparer une structure accueillante)
Evitez d'arriver tard ou le dimanche



En vous inscrivant, vous vous engagez à partir, à respecter les dates de vacances demandées, les conditions générales et les règles fixées par l'association.

Les personnes prévues au séjour doivent être inscrites sur le dossier (pas de personnes en plus ou en remplacement d'une autre)

Le coût de votre séjour

Des frais sont à la charge de l'association

- les activités qu'elle organise (entrées dans les parcs de loisirs, location de bus) et le matériel de loisirs qu'elle met à disposition
- les frais d'hébergement (location ou achat de logements, caravanes ou mobil-home. Achat de mobilier, d'appareils électroménagers, frais d'entretien, d'eau, de gaz, d'électricité)
- l'assurance (pour le transport des bénévoles et des familles, pour les hébergements...)
- les frais de gestion (frais salariés et administratifs)
- Les frais de transport des bénévoles (notamment pour les familles non véhiculées)

Le coût du séjour est financé par :

- votre contribution financière
- vos aides au départ (CAF ou MSA)
- La participation de différents organismes (CCAS, conseils généraux ou autres) sollicités par l'association départementale Vacances et Familles 22
- Le soutien de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

Prévoir votre budget « vacances »

Il faut **prévoir de l'argent** pour : les frais de voyages (billets de train ou essence et péage), l'alimentation, les loisirs autres que ceux organisés par l'association, et éventuellement pour d'autres achats (ex valises si vous n'en avez pas)

En cas de besoin, l'association est là pour vous soutenir dans vos démarches.

Les Cautions : À votre arrivée, l'association d'accueil vous demandera une caution pour le ménage et le matériel (électroménager, lits, matériel de puériculture...).

Elle vous sera restituée en fin de séjour si vous avez respecté les lieux et ce qui a été mis à votre disposition.



**Grâce aux bénévoles qui donnent gratuitement de leur temps,
et aux différents financeurs,
Vacances et Familles peut vous proposer des séjours à coûts réduits.**



S'inscrire pour un départ

Vous êtes une famille : parent(s) et enfant(s)

Vous bénéficiez d'une aide au départ de la CAF (courrier d'information reçu en janvier 2019) ou de la MSA et **vous ne l'avez pas utilisée** avec un autre organisme et/ou pour d'autres vacances (ex: les vacances de Pâques).

Vous ne partez pas habituellement ou pas régulièrement en vacances...

Le **jour de votre inscription**, vous apporterez :

La **somme forfaitaire de 55€** (soit 10€ d'adhésion+45€ de frais de dossier)

- Votre courrier **de la CAF pour le droit aux Aides aux Vacances ou attestation de Quotient Familial CAF d'octobre 2018 attestant d'un QF inférieur à 600€.**
- ou vos Bons « Vacances familiales » MSA (les originaux impérativement)
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (RIB) pour Échelonner les paiements
- La **dernière attestation de paiement de la CAF/MSA** (montants de vos prestations familiales) et autre justificatif pour les personnes percevant un revenu complémentaire (pension d'invalidité, AAH ou AEH).
- une **attestation d'assurance responsabilité civile** (incluse automatiquement dans une assurance habitation) incluant une garantie villégiature

La totalité de votre participation financière est à régler avant votre séjour. Il y a possibilité d'échelonner les paiements.

L'adhésion à l'association

En vous inscrivant, **vous devenez membre de l'association.** Cela veut dire « **je suis d'accord avec son projet et je m'engage à respecter ses règles** ».

Cathy QUINIOU

VACANCES & FAMILLES BRETAGNE

« Quimil » - 50 Résidence Jean Bart
29150 CHATEAULIN

Tél: 02 98 86 12 28 / 07 82 24 78 79

antenne29@vacancesetfamilles.org

